Monsieur Jean-Michel MARY STIB – Public Affairs 76, rue Royale

B-1000 BRUXELLES

V. réf. : JE/JMM/AG - 2013091003

Public Affairs

N. réf: AVL/KD/UCL-2.91_4.29/s.541_STIB

Cher Monsieur Mary,

Objet : UCCLE. Rue du Ham, place de Saint-Job, vieille rue du Moulin, avenue Fond'Roy, drève de Carloo : renouvellement des voies de tram, réaménagement des espaces publics et déplacement de l'aubette de tram classée. Avis conforme de la CRMS du 21/08/13.

Nous accusons réception de votre lettre du 10 septembre 2013 qui a retenu toute notre attention.

Le dossier de renouvellement des rails de la rue du Ham n'est pas le premier qui met en évidence le malaise actuel de la STIB à prendre en compte, dans ses projets de développement, les aspects paysager et patrimonial auxquels la Commission royale des Monuments et des Sites est chargée d'être particulièrement attentive. Comme beaucoup de Bruxellois, nous sommes inquiets de cette évolution. Par conséquent, nous souhaiterions évoquer cette problématique de vive voix avec le Directeur Général de la STIB et en votre présence, préalablement au réexamen du projet que vous sollicitez.

Rien ne s'oppose à ce que le projet de la STIB relatif au réaménagement complet de la rue du Ham soit porté à nouveau à l'ordre du jour des séances de la CRMS pour autant que la demande soit davantage documentée, en particulier pour ce qui concerne la situation existante. En effet, le dossier de demande de PU ne contient qu'un plan à petite échelle de celle-ci alors qu'il s'agit d'un élément déterminant pour comprendre l'impact précis de la proposition développée et la faisabilité d'une alternative éventuelle.

Dès lors, vous serait-il possible de fournir à notre Collège les plans suivants :

- un plan de situation existante à la même échelle que le projet de modification (reprenant également les fronts bâtis et les courbes de niveaux)? En effet, les remarques de la Commission portent notamment sur le déplacement de l'aubette de tram, l'encombrement des abords de l'église et l'espace disponible à l'articulation de la rue du Ham avec la place Saint-Job où une légère modification de l'implantation des voies peut être envisagée, sans remettre en cause la longueur et la linéarité du nouvel embarcadère.
- Des coupes, toujours à la même échelle, des situations existantes et projetées (y compris les fronts bâtis), cotées exactement de la même manière afin qu'une comparaison simple soit possible.

En l'attente d'une prompte réponse de votre part, nous vous prions de croire, cher Monsieur Mary, en nos meilleurs sentiments.

Anne Van Loo Secrétaire

<u>Copies</u>: - A.A.T.L. – D.M.S.: Mme M. Kreutz (par mail); - A.A.T.L. – D.U.: Mme C. Defosse (par mail).

Marie-Laure Roggemans Présidente